

Embarras

Taha Hussein

Kawkab al-Sharq, 27 janvier 1934

Oui, ce n'est pas un embarras, ni deux, mais plusieurs embarras qui occupent le ministère ces jours-ci — ou plutôt, qui occupent les grandes figures du ministère. Car il demeure, parmi les ministres, des hommes modestes qui ne se sont pas encore créé d'embarras capables de les préoccuper et de troubler leurs nuits.

Nous ne savons pas que le ministre des travaux publics ait un embarras manifeste, nous ne savons pas que le ministre des communications ait un embarras criant, nous ne savons pas que le ministre de l'agriculture ait un embarras qui se proclame de lui-même aux gens. Ces messieurs les ministres ont peut-être des embarras qui ne se sont pas encore manifestés, et qui pourraient se manifester demain ou après-demain, et le ministre des waqfs a peut-être, lui aussi, un embarras, ou des embarras, dont nous ne savons encore rien. Mais ces messieurs les ministres demeurent, pour l'instant, modestes ; ils n'ont pas parlé d'eux-mêmes, et n'ont pas invité les gens à parler d'eux. Quant aux grandes figures du ministère, jusqu'à présent, leurs embarras sont sérieux, et leur gravité vient précisément de ce qu'ils les ont créés eux-mêmes, et les ont voulus, afin qu'ils se manifestent et leur gâtent la vie — alors que, s'ils les avaient laissés là où ils étaient, ils auraient avancé tranquillement, conduisant leurs affaires avec une certaine langueur, ou quelque chose qui y ressemble, jusqu'à ce que Dieu leur accorde cette mesure de repos, dépourvue d'activité, qu'il accorde d'ordinaire aux ministres.

Mais ce sont des hommes sérieux, qui aiment la peine, et détestent le repos et la tranquillité d'esprit ; aussi se fabriquent-ils des embarras, si aucun ne naît tout seul, ou si les circonstances n'en produisent pas. Et je ne sais ce que les Égyptiens pourraient encore attendre d'eux après cela, puisqu'ils donnent à la politique sa saveur, et refusent de laisser la politique s'endormir.

Quant au président du conseil, le bon homme, les gens ne l'ont pas connu se reposant des embarras depuis qu'il a formé son ministère, ou que le ministère a été formé pour lui. Son premier embarras fut Sidki Pacha, et il ne s'en libéra qu'après un long labeur et un lourd souci, et qui

sait ? Peut-être ne s'en est-il pas encore libéré ; car nous lisons dans les journaux des propos qui laissent entendre — s'ils sont vrais — que Sidki Pacha ne dort pas, mais fait seulement semblant de dormir. Puis surgit pour le bon homme l'embarras des ministres accrédités et du discours du président de la Cour de cassation, puis surgit pour lui l'embarras du haut-commissaire et des traditions régissant ses relations avec le haut-commissaire. Et qui sait ? Peut-être un autre embarras a-t-il déjà surgi pour lui aujourd'hui, ou surgira-t-il demain ; car le bon homme ne peut vivre qu'à condition que les embarras se multiplient autour de lui.

Quant au ministre de l'intérieur, le chef du Wafd, et les visites du chef du Wafd, lui suffisent comme embarras — un embarras pas comme les autres, un dilemme pas comme les autres. Surveillance minutieuse au Caire, et violence sans limite dans les provinces. Activité qui ne connaît pas de répit, et vigilance qui ne connaît pas le sommeil. Des guets postés, des troupes rassemblées, des routes coupées, des maisons encerclées, d'autres occupées, et un jeu de cette sorte qui, une fois commencé, n'a plus de fin.

Quant au ministre des traditions, le Projet du Piastre lui suffit comme embarras, avec la protection de ses promoteurs et la punition de ceux qui s'en lassent ; il expulse certains, étudie la situation d'autres, prend ses précautions pour demain en dissolvant une union et en en créant une autre, en fermant un club et en ouvrant un autre. Et cela même ne lui suffit pas, puisqu'il doit encore songer à la tenue des enseignants, préparant une loi ou un décret pour imposer le turban et interdire le tarbouche — tout cela tandis qu'il se prépare à prononcer son discours splendide et habile, qui sera donné mardi, lors de l'inauguration de l'Académie de langue arabe à l'Opéra.

Quant au ministre des finances — et que ne pourrait-on dire du ministre des finances ! — ses embarras ne cessent jamais, ses dilemmes n'ont pas de fin, et les propos des gens sur lui ne s'épuisent jamais, même si ses propres propos sur lui-même se font plus rares : de la question de la dette publique à la question de la dette privée, de l'histoire du coton déjà vendu à l'histoire du coton qui sera vendu, d'un différend avec le fondé de pouvoir à un différend avec les conseillers, et de tout cela aux agents de change, qu'il fâche, puis apaise, puis fâche encore, puis joue avec et taquine, dans cette habileté raffinée qu'aucun autre ministre ne sait égaler.

Et les circonstances ont voulu, elles aussi, que le ministre de la justice ait un embarras — et quel embarras ! Un embarras dont il n'avait nul besoin, et dont le ministère tout entier n'avait nul besoin, si la contagion ne s'était pas répandue parmi les ministres ; chacun d'eux en vint à vouloir son propre embarras, à vouloir compter, même au prix de beaucoup d'échanges autour de lui, et de longs propos tenus sur lui. Le ministre de la justice avait été calme, et les avocats avaient été calmes, et les choses s'étaient déroulées entre eux et lui dans la tranquillité — ni souriantes ni maussades, ni en révolte ni installées. Mais les circonstances — et malheur aux gens à cause des circonstances ! — ne voulurent rien de moins que le tenter contre les avocats ; et le voilà qui les défie, le voilà qui les menace, et refuse qu'ils fassent autre chose que l'écouter et lui obéir dans les résolutions qu'ils adoptent et les élections auxquelles ils procèdent. Et les avocats lui résistèrent, désobéirent à son ordre, et élirent Makram comme leur bâtonnier, bien que le ministre détestât voir Makram bâtonnier. Alors le ministre se mit en colère — et pourquoi ne se mettrait-il pas en colère ?! Est-il moindre que le ministre des traditions, ou le ministre des finances, ou le ministre de l'intérieur, ou le président du conseil ? Tous se mettent en colère, et tous frappent fort. Pourquoi ne se mettrait-il pas en colère, pourquoi ne frapperait-il pas fort ? Et supposons qu'il déteste la colère et ne l'aime pas — comment pourrait-il accepter que Makram parle contre lui, au nom des avocats, devant Sa Majesté le Roi ?! Alors, qu'une loi soit préparée, qu'elle soit soumise au parlement et promulguée, qu'elle soit rendue rétroactive, et que Makram et ses compagnons soient expulsés du syndicat des avocats purement et simplement, afin que les Égyptiens sachent qu'ils sont tous égaux devant la volonté des ministres, et afin que le ministre des traditions sache qu'il n'est pas seul à détenir le pouvoir d'expulser étudiants et professeurs, et qu'il existe un autre ministre qui détient le pouvoir d'expulser bâtonniers et membres du syndicat des avocats.

Et ainsi le ministre de la justice se mit en colère, comme s'étaient mis en colère les autres ministres, et le ministre de la justice résolut de frapper fort, comme avaient frappé fort les autres ministres — mais quoi donc ? Le ministre de la justice résout, mais n'agit pas ; car il ne peut agir, car il n'a pas affaire à des élèves, ni à des professeurs, ni à des fonctionnaires, mais à des avocats. Et les avocats sont des hommes de contestation, avec qui il faut compter soigneusement. Le ministre de la justice voulut défier les avocats ; les avocats acceptèrent son défi et lui tinrent ferme : il n'invita pas leur bâtonnier au gala de l'Opéra, alors ils refusèrent d'assister au gala de l'Opéra et organisèrent leur propre fête à

Héliopolis. Il promulgua sa loi, et les avocats refusèrent de s'y soumettre, car elle violait la constitution, et les hommes de loi ne devraient pas se soumettre à une violation de la constitution. Il renouvela son avertissement après la promulgation de la loi, comme il les avait avertis avant sa promulgation ; et ils sourirent à son second avertissement, comme ils avaient souri au premier, et confirmèrent Makram comme leur bâtonnier après la promulgation de la loi, comme ils l'avaient choisi avant sa promulgation. Et ils déclarèrent à tous les Égyptiens que, si certains parmi les gens aiment jouer, eux ne jouent pas. Et ils déclarèrent à tous les Égyptiens que, si certains parmi les gens ne voient pas de mal à s'abaisser eux-mêmes et à abaisser les autres, eux ne consentent pas à s'abaisser eux-mêmes ni à abaisser personne. Et leur bâtonnier déclara à tous les Égyptiens que si les avocats n'avaient pu convaincre le gouvernement, ils avaient du moins réussi à se convaincre eux-mêmes, et que l'homme digne de ce nom est celui qui ne dépasse jamais la position que lui imposent la conviction et la conscience tranquille, quelles que soient les circonstances. Et leur bâtonnier déclara à tous les Égyptiens que l'œuvre des avocats dignes de ce nom ne grandit, ne s'élève et ne gagne en gravité que lorsqu'ils élèvent la loi au niveau de la justice, et non lorsqu'ils abaissent la justice au niveau de la loi. Et leur assemblée générale déclara à tous les Égyptiens que la loi promulguée par le gouvernement n'était pas conforme à la justice, parce qu'elle n'était pas conforme à la constitution, et qu'ils ne lui obéiraient donc pas, ne se soumettraient pas à son jugement, et ne choisiraient pour eux-mêmes aucun autre bâtonnier que Makram. Et ils chargèrent leur bâtonnier Makram de transmettre cela aux autorités compétentes, afin que cela parvînt au gouvernement qui avait promulgué la loi.

Et ainsi s'accomplit pour le ministre de la justice ce qu'il avait voulu, et ce qui s'était accompli pour les autres ministres ; il eut son embarras, comme ses collègues avaient les leurs. Et il n'y a, pour le ministre de la justice, aucun moyen de sortir de cet embarras, sinon l'un de deux : soit il accepte la décision des avocats et retire de sa loi tout ce que les avocats rejettent, et dans cette position il y a victoire pour le droit, la justice et la constitution, et défaite pour le ministère ; soit il refuse la position des avocats et leur prépare une autre loi, et dans cette position il y a persévérance dans la force, et poursuite du même chemin que suivent ses collègues, ces autres détenteurs d'embarras. Les avocats, et avec eux tous les Égyptiens, sortent vainqueurs dans tous les cas : vainqueurs si le ministère se range à leur avis, vainqueurs si le ministère s'obstine à les traiter par la force et l'oppression. Car celui qui subit l'injustice n'est pas

faible, et celui qui subit l'injustice n'est pas vaincu, quelle que soit l'injustice qui s'abat sur lui ; c'est seulement lorsqu'il accepte l'injustice, s'y soumet, et se résigne devant les injustes, qu'il s'affaiblit et qu'il est vaincu.

Voyons donc lequel des deux chemins prendra le ministre de la justice !